

# **DESCRIPTIF**

Affaire : 2013-18 Extension de la Mairie

## **Lot n°5 : MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES EN ALUMINIUM**

---

### **5.1 GENERALITES**

#### **5.1.1 OBJET DU MARCHE**

Le présent document a pour objet de définir les travaux à exécuter pour la mise en oeuvre de **MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES ALUMINIUM**, afin de permettre aux entreprises consultées d'établir leur proposition sans restriction ni réserve.

L'opération concernée par le présent lot est :

**EXTENSION DE LA MAIRIE D'AUSSAC-VADALLE.**

#### **5.1.2 PROCEDE DE CONSTRUCTION**

Les principes généraux de construction de la menuiserie métallique sont définis par le présent descriptif et les dessins de l'Architecte.

Les menuiseries aluminium seront mises en oeuvre dans des précadres acier ou bois à la charge du présent lot. Dans leur étude, les concurrents devront essentiellement tenir compte des impératifs suivants :

- . l'aspect tant extérieur, qu'intérieur, devra être irréprochable.
- . les dispositifs de fixation et d'assemblage devront être étudiés de façon à présenter des ensembles rigides et inertes, même par des conditions climatiques les plus défavorables.
- . l'étanchéité devra être absolue :
  - entre la menuiserie et la maçonnerie.
  - entre les ouvrants et les dormants.
- . l'entreprise devra prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter les couples électrolytiques.

#### **5.1.3 D.T.U. ET NORMES**

Les entreprises seront soumises, pour l'exécution de leurs travaux, aux clauses et spécifications des cahiers des charges et cahiers des clauses spéciales :

- . D.T.U. n° 36.1/37.1 - choix des fenêtres en fonction de leur exposition.
- . D.T.U n° 36.1 - menuiseries en bois.
- . D.T.U n° 37.1 - menuiseries métalliques.
- . DTU 39 de mai 93 NFP 78.201.1 et NFP 78.201.2 : travaux de miroiteries, vitrerie.
- . D.T.U n° 39.4 - travaux de miroiterie et vitrerie en verre épais.

Elles seront soumises, en outre, aux prescriptions des textes réglementaires en vigueur au moment de l'exécution des travaux, notamment :

- . Normes Françaises P 24.101, 301, et 351, P20.302 et 501 en ce qui concerne les fermetures.
- . NF-P 34.301 et 34.351 pour les tôles d'acier galvanisé prélaqué.
- . NFA 91.102 pour l'électro zinguage et 36.321 pour la galvanisation.
- . NFA 91.450 en ce qui concerne l'anodisation et label EWAA/EURAS.
- . Label QUALICOAT en ce qui concerne le thermolaquage.
- . Recommandations et règles professionnelles S.N.F.A., S.N.J.F., C.S.T.B., C.E.R.F.F. et U.E.A.T.C. . règles de calcul NV et Th, label AVIQ.
- . Norme XP.P 28.004 de juin 95 : spécifications des performances applicables aux façades (rideaux, semi-rideaux, bâtis et cadres métalliques, etc...).
- . Guide de conception et de réalisation n°473 d'avril 89 pour les façades VEC.

# **DESCRIPTIF**

Affaire : 2013-18 Extension de la Mairie

## **Lot n°5 : MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES EN ALUMINIUM**

---

- . DTU 39 NFP 78.20101 et NFP 78301.2 : règles pour les travaux de miroiterie, cahier des clauses techniques de septembre 96, cahier des clauses spéciales de septembre 96.
- . Cahier du CSTB n°840 de février 69 : recommandations de mise en oeuvre et classement EDRK.
- . NFP 24.301 d'août 80 : spécifications techniques des fenêtres et porte-fenêtres métalliques.
- . NFP 24.351 d'avril 82 : protection contre la corrosion et préservation des états de surface des fenêtres et portes-fenêtres métalliques.
- . NFP 20.501 : méthodes d'essais des fenêtres.
- . NFP 20.302 : caractéristiques des fenêtres : critères d'essais.
- . DTU 36.1/37.1 P 20.201 de mai 74 : choix des fenêtres en fonction de leur exposition.
- . DTU 37.1 de mai 93 NFP 24.203.1 : mise en oeuvre des menuiseries métalliques.
- . Arrêté du 25 juin 1980 modifié : sécurité incendie dans ERP.
- . NFP 91.20 : relatif aux conditions nécessaires pour la circulation d'un handicapé.
- . Normes NFB 32.002 et 003, B 32.500 et P 78.302 et 303 pour les vitrages.
- . Spécifications de TECMAVER pour la mise en oeuvre des vitrages.
- . DTU NV 65-67 définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions.
- . DTU N 84 - règlement définissant les effets de la neige sur les constructions.
- . Règles CM 66 pour le calcul et l'exécution des constructions métalliques.
- . Règlement de sécurité dans les établissements recevant du public. Dans leur proposition, les constructeurs devront certifier que les ouvrages métalliques qu'ils proposent seront contrôlés par le C.E.R.F.F (centre d'Essai et de Recherches des Façades et Fenêtres).
- . Normes NFP 01.012 de juillet 88 : règles de sécurité relatives aux dimensions des garde-corps et rampes d'escalier.
- . NFP 01.013 d'août 88 : définit les essais dynamiques et statiques applicables aux garde-corps définis dans la norme NFP 01.012.

### **5.1.4 ETUDES-DESSINS D'EXECUTION**

L'entrepreneur titulaire du marché du présent lot, devra obligatoirement avant toute exécution ou mise en fabrication, remettre des plans d'exécution détaillés et cotés en deux exemplaires à l'approbation de l'Architecte et du Bureau de Contrôle. Faute de quoi, tout ouvrage exécuté sans approbation pourra être refusé.

**L'étude technique devra intégrer le fait que l'opération sera soumise à la réglementation RT2012.**

### **5.1.5 OBLIGATIONS DU CONSTRUCTEUR**

#### **5.1.5.1 Pendant la période de préparation.**

L'entreprise devra fournir toutes indications pour permettre la mise au point définitive des détails des autres corps d'état; ces renseignements seront matérialisés par des croquis où dessins à l'échelle si la demande en est formulée.

#### **5.1.5.2 Avant début d'exécution.**

L'entreprise devra s'assurer :

# **DESCRIPTIF**

Affaire : 2013-18 Extension de la Mairie

## **Lot n°5 : MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES EN ALUMINIUM**

---

- . de la conformité d'implantation des murs suivant plans Architecte.
- . du respect des points de détails établis en accord avec les autres entreprises.

### **5.1.5.3 Pendant l'exécution des travaux.**

L'entreprise devra, à ses frais, risques et périls :

- . le chargement, déchargement, montage à pied d'œuvre de tous ses matériaux et matériels.
- . tous les dispositifs de protection et de sécurité pour l'exécution de ses travaux.
- . la mise en place, les réglages et scellements, et ce, suivant tous moyens à sa charge.

Elle devra toutes les prestations indispensables au complet et parfait achèvement de ses ouvrages sans qu'elle puisse prétendre à aucune majoration du prix forfaitaire.

### **5.1.6 NETTOYAGE**

Les profilés seront parfaitement nettoyés et débarrassés de leur protection; ils ne devront présenter aucune marque de traçage (peinture sèche où crayon).

### **5.1.7 CONTROLE ET ESSAIS**

Ils seront effectués selon les stimulations de la NFP 20.501.

Toutes les menuiseries posées devront :

- . être titulaires d'un avis technique du CSTB.
- . être conformes aux directives de l'UEATC.

### **5.1.8 PROTECTION DES MATERIAUX**

#### **5.1.8.1 Généralités.**

Tous les matériaux utilisés seront de première qualité et seront conformes aux spécifications des normes NF; dans tous les cas, les provenances (non spécifiées dans le présent descriptif) seront soumises à l'agrément de l'Architecte.

#### **5.1.8.2 Traitement des bois.**

Tous les bois éventuellement utilisés seront traités, au titre du présent lot, avec un où plusieurs produits ne présentant pas d'incompatibilité entre-eux.

Ces traitements devront être fongicides, insecticides et hydrofuges; ils se feront au moyen de produits ayant fait l'objet d'un avis technique du CSTB où d'un agrément par le CTB.

#### **5.1.8.3 Protection des ouvrages aluminium.**

Aussitôt après le montage des éléments en atelier, tous les ouvrages devront être revêtus d'un film de protection plastique où tout autre procédé, bandes adhésives, vernis pelable, emballage, cire, etc...

## **DESCRIPTIF**

Affaire : 2013-18 Extension de la Mairie

### **Lot n°5 : MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES EN ALUMINIUM**

---

Cette protection du métal devra être suffisante, pour être efficace jusqu'à la fin des travaux des autres corps d'état et en particulier des enduits, tant intérieurs qu'extérieurs.

Toutes les protections seront enlevées à la fin du chantier, au moment de la réception provisoire. Le nettoyage sera exécuté avec précaution, sans rayer le métal.

#### **5.1.8.4 Protection des produits verriers.**

Aussitôt après leur mise en oeuvre, tous les produits verriers, seront signalisés par de larges bandes en blanc d'Espagne dont l'enlèvement, en fin de chantier, sera à la charge du présent lot.

Le nettoyage sera opéré avec précaution, sans rayer les vitrages.

#### **5.1.9 QUALITE DES MATERIAUX**

##### **5.1.9.1 Bois.**

Les précadres prévus en bois seront obligatoirement en sapin rouge du nord; le classement sera conforme aux prescriptions de la norme NF B 53.502. Les bois contenant du tanin, tels que le chêne où le châtaignier ne seront pas employés.

##### **5.1.9.2 Aciers.**

Tous les aciers utilisés pour constituer éventuellement les précadres où les ossatures à l'intérieur des cadres où bâtis en aluminium, seront galvanisés où parkérisés.

##### **5.1.9.3 Aluminium.**

Les profilés devront avoir une résistance suffisante pour ne présenter aucune flexion ni déformation; ils devront assurer une parfaite rigidité, appropriée aux dimensions et poids des ouvrages tout équipés. Les parties saillantes telles que les battements, jets d'eau, etc... devront avoir une épaisseur telle qu'aucun fléchissement ne puisse se produire sous pression manuelle.

Tous les éléments en alliage d'aluminium seront protégés par thermolaquage en usine, suivant norme QUALICOAT exécutés après usinage des éléments avant assemblage de ceux-ci.

Le thermolaquage sera réalisé dans une installation titulaire de la licence QUALICOAT en cours de titularisation.

##### **5.1.9.4 Boulonnerie-quincaillerie-ferrages.**

Boulonnerie et visserie seront conformes aux normes françaises du C.N.M. La quincaillerie et les ferrages seront soumis au choix de l'Architecte; ils seront de la meilleure qualité et porteront les estampilles NF-SNFQ où NF-Q.

##### **5.1.9.5 Joints d'étanchéité.**

# **DESCRIPTIF**

Affaire : 2013-18 Extension de la Mairie

## **Lot n°5 : MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES EN ALUMINIUM**

---

Les joints employés seront à base de mousse de polyuréthane où seront des élastomères du type néoprène, viton, butyl, tiokol, etc...

Les joints en chlorure de polyvinyle ne seront pas admis. Quelque soit le type de joint utilisé, il devra conserver ses caractéristiques mécaniques dans le temps, ainsi que son élasticité permanente à la compression, sans fluage. Les caractéristiques seront constantes aux écarts de température compris entre - 20° et + 80°C.

### **5.1.10 FABRICATION-MISE EN OEUVRE**

#### **5.1.10.1 Généralités.**

Les assemblages par collage, soudure autogène, soudure étincelage en rapprochement, seront interdits.

Pour la conception des éléments, toutes précautions seront prises pour éviter les couples électrolytiques ; tous les supports, renforts, cadres, seront métallisés, galvanisés où cadmiés, la visserie sera en acier inox où alliage d'aluminium.

#### **5.1.10.2 Précadres.**

Pour assurer la rigidité maximum et permettre l'exécution des travaux des autres corps d'état avant la pose des éléments en aluminium, les menuiseries seront posées dans des précadres acier galvanisé où bois.

Si les fixations sont assurées par des éléments posés à sec (chevilles, douilles, etc...), elles seront disposées à 6 cm au moins des arêtes. Tous les précadres seront mis en place sur les ouvrages du GROS OEUVRE avec interposition des joints plastiques compressibles à la périphérie, assurant une étanchéité absolue à l'air et à l'eau.

#### **5.1.10.3 Cadres dormants.**

Ils seront constitués en profilés d'aluminium AGS extrudés sur les quatres cotés, permettant de recevoir tous les types de châssis. Les assemblages seront réalisés avec équerres de renforts à l'intérieur, à coupe d'onglet et par emboutissage.

Les appuis comporteront des profils saillants recouvrant les éléments du GROS-OEUVRE.

La section des profilés du cadre dormant devra être étudiée pour assurer l'habillage des précadres qui ne devront jamais être apparents, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; dans la cas contraire, l'entreprise aura à sa charge le mise en oeuvre d'éléments d'habillage complémentaires en aluminium. Fixations sur précadres par vis à joints d'étanchéité.

#### **5.1.10.4 Cadres ouvrants.**

Profilés tubulaires en alliage d'aluminium formant cadre rigide; équerres de renforts placées à l'intérieur des profilés qui seront assemblés à coupe d'onglet.

Emboutissage à froid des renforts d'équerres dans les profils.

#### **5.1.10.5 Elements fixes.**

Conception identique à celles des cadres dormants; les fixations seront étudiées pour assurer la libre dilation.

## **DESCRIPTIF**

Affaire : 2013-18 Extension de la Mairie

### **Lot n°5 : MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES EN ALUMINIUM**

---

#### **5.1.10.6 Etanchéité.**

L'étanchéité à l'air des ouvrants, sera particulièrement soignée; elle correspondra à la classe A3-E3-V2 minimum.

Des essais d'étanchéité seront demandées en station d'essais pour vérifications des normes d'étanchéité exigées. Les frais de ces essais incomberont au constructeur.

L'étanchéité entre parties ouvrantes et cadres, sera assurée par joints à profils spéciaux adaptés aux logements réservés à cet effet dans les profils alu.

Il sera prévu un système de récupération des eaux de condensation avec goulottes d'évacuation, sans que le refoulement soit possible sous la pression du vent extérieur.

#### **5.1.10.7 Parcloses.**

Les menuiseries seront toutes équipées de parcloses pour recevoir les vitrages isolants où non isolants. Ces parcloses seront en aluminium anodisé, protégé par thermolaquage, nuancier Akzo Nobel gamme Futura, classe 20; leur profil sera prévu pour recueillir et évacuer les eaux de ruissellement (feuillures auto-drainantes).

Fixation sans vis apparentes, par clipage sur les rainures, prévues à cet effet dans les profilés des cadres fixes où ouvrants sans endommager les parcloses où les profilés de fixation.

#### **5.1.10.8 Quincaillerie.**

Les articles de quincaillerie seront soigneusement ajustés sur les profils, dans les mortaises où formes d'assemblage. La fixation se fera par vis en acier inox où alliage d'aluminium.

### **5.1.11 GARNITURE D'ETANCHEITE**

#### **5.1.11.1 Obturateurs.**

Les obturateurs (élastiques où plastiques) seront conformes aux spécifications provisoires concernant les obturateurs - Annexe II du D.T.U 39.4.

#### **5.1.11.2 Mastics en bandes préformées.**

Ils seront conformes aux spécifications provisoires concernant les mastics en bandes préformées "Annexe III du D.T.U 39.4".

#### **5.1.11.3 Fonds de joints pour obturateurs.**

Voir annexe IV du D.T.U 39.4.

## **DESCRIPTIF**

Affaire : 2013-18 Extension de la Mairie

### **Lot n°5 : MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES EN ALUMINIUM**

---

#### **5.1.12 ASPECT FINI ET COLORIS**

Il est dû au titre du présent lot tous les profils d'habillage permettent une finition totale sur les parements intérieurs et extérieurs quel que soit le matériau de ceux-ci.

Les coloris choisis seront retenus par l'Architecte et le Maître d'Ouvrage dans la gamme proposée par le fabricant. Les parcloses pourront être demandées d'une couleur différente des ouvrants - nuancier Akzo Nobel - gamme Futura.

#### **5.1.13 CLASSIFICATION**

Elle sera au minimum A2 E2 V2 justifiée par un PV d'éssai d'un laboratoire officiel à communiquer à l'Architecte (CERFF).

#### **5.1.14 FINITION**

Tous les constituants des menuiseries objet du présent CCTP seront protégées par thermolaquage titulaire d'une garantie de 10 ans par certificat émanant du fabricant.

Ce thermolaquage sera de type par poudre de résine polyester polymérisé par passage au four. Il satisfera aux normes NFT 30.038, 30.19, 30.039, NFX 41.02 et NFX 30.049.

#### **5.1.15 NATURE DES PROFILES**

Profils extrudés en alliage d'aluminium répondant à la norme NFA 91.450, 1ère catégorie, qualité DURALINOX alliage 5005 ou équivalent.

#### **5.1.16 ISOLATION ACOUSTIQUE**

Rappel de la réglementation en vigueur :

- . décret du 14.06.69
- . arrêté du 6.10.78 complété par celui du 23.02.83
- . circulaire du 2.03.83 pour l'habitat ancien.
- . arrêté du 10.02.82 modifié le 5.04.78 concernant le label " confort acoustique".

#### **5.1.17 ISOLATION THERMIQUE**

Le coefficient de transmission thermique K devra pouvoir être fourni sur simple demande de l'Architecte et du BET chauffage. Il sera établi afin de répondre à la réglementation RT2012.

#### **5.1.18 POSE DES MENUISERIES**

D'une façon générale, la pose des menuiseries dans le Gros Oeuvre s'effectue selon les prescriptions définies par le D.T.U 37.1, à savoir :

- . respect des tolérances admissibles du Gros Oeuvre.
- . respect de la conformité des moyens de mise en place des ouvrages.

## **DESCRIPTIF**

Affaire : 2013-18 Extension de la Mairie

### **Lot n°5 : MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES EN ALUMINIUM**

---

- . respect des tolérances de pose, faux aplomb, etc...
  - . respect des précautions anti-corrosion.
  - . stockage sur le chantier : les ouvrages livrés sur le chantier en attente de pose, doivent être stockés à l'abri des intempéries et des chocs. Les conditions de stockage devront être telles qu'ils ne subissent aucune déformation ou détérioration.
  - . fixation : par équerres rigides d'acier galvanisé vissées sur le Gros Oeuvre par chevilles adaptées à la constitution de celui-ci.
  - . étanchéité : par fond de joint mousse et cordon de mastic élastomère extrudé conformément aux recommandations professionnelles du S.N.J.F.
- Tout autre système pourra être mis au point avec l'Architecte.

#### **5.1.19 ECHANTILLONS**

Des échantillons des matériaux utilisés seront présentes à l'approbation de l'Architecte et du client. Ils seront repris après la réception des travaux.

#### **5.1.20 COORDINATION ENTRE LES ENTREPRISES**

L'entrepreneur du présent lot devra se prêter sans restriction aux exigences découlant d'une parfaite coordination à assurer entre lui-même et les autres corps d'état.

Il devra assister à toutes les réunions de mise au point des interfaces.

## **5.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES**

Prévoir classement A\*2, E\*4, V\*a2 pour les menuiseries.

## **5.3 HYGIENE-SECURITE ET NETTOYAGE**

### **5.3.1 HYGIENE-SECURITE ET NETTOYAGE**

- L'entreprise chiffrera ce poste distinctement dans le cadre de bordereau quantitatif.
- Un prix anormalement bas ne correspondant pas à la réalité pourra donner droit au Maître d'Ouvrage à l'exclusion de l'offre.

## **5.4 NOTA IMPORTANTE**

Le présent quantitatif dressé par le cabinet d'Architecte devra être vérifié par les entrepreneurs avant remise de l'offre.

Il ne pourra être, après coup, utilisé par les entrepreneurs pour la remise en cause du prix forfaitaire soumissionné.

En cas d'erreur flagrante, l'entrepreneur sera tenu d'avertir le Maître d'Oeuvre qui fera les rectifications nécessaires.

**Variantes :**

# **DESCRIPTIF**

Affaire : 2013-18 Extension de la Mairie

## **Lot n°5 : MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES EN ALUMINIUM**

---

En cas de variantes proposées par l'entreprise, il sera établi, en annexe, le décompte précis en plus et moins correspondant à où aux variantes envisagées.

### **Nota :**

Les marques indiquées dans le présent document sont imposées aux entreprises qui doivent en tenir compte dans leurs prix de base.

Cependant, d'autres modèles techniquement équivalents pourront être proposés. Ils feront obligatoirement l'objet d'un chiffrage en variante.

**L'étude technique devra intégrer le fait que l'opération sera soumise à la réglementation RT2012+label BBC.**

### **5.5 MENUISERIES ALLIAGE LEGER-GENERALITES**

#### **5.5.1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES**

##### **- Nature du métal :**

. Les éléments métalliques constitutifs des châssis (cadres dormants, châssis ouvrants parcloses, seuils, etc...) seront prévus en alliage thermolaqué blanc.

##### **- Nature des profilés :**

. Tous les éléments constitutifs des ouvrants seront des profilés tubulaires assurant dans tous les cas d'assemblage d'ouvrants l'un sur l'autre où sur partie dormante, un double battement formant chambre de détente et assurant l'étanchéité à l'air et à l'eau.

. La classification minimum requise est A3 E3 V2 pour tous les ouvrants quel que soit leur type.

. Toutes les menuiseries comporteront sur leur largeur une rigole pour recueillir les eaux de condensation; ces rigoles seront parfaitement obturées à leur extrémité. LES FEUILLURES SERONT DU TYPE AUTO-DRAINANTES.

##### **- Ventilation :**

. les entrées d'air dans les traverses hautes des ouvrants devront être impérativement fabriquées et installées en usine (bouches à manchons traversant).

- Les menuiseries aluminium seront soumises, en outre, aux prescriptions des textes réglementaires en vigueur au moment de l'exécution des travaux, notamment :

techniques de septembre 96, cahier des clauses spéciales de septembre 96.

. NFP 24.301 d'août 80 : spécifications techniques des fenêtres et porte-fenêtres métalliques.

. NFP 24.351 d'avril 82 : protection contre la corrosion et préservation des états de surface des fenêtres et portes-fenêtres métalliques.

. NFP 20.501 : méthodes d'essais des fenêtres.

. NFP 20.302 : caractéristiques des fenêtres : critères d'essais.

. DTU 36.1/37.1 P 20.201 de mai 74 : choix des fenêtres en fonction de leur exposition.

. DTU 37.1 de mai 93 NFP 24.203.1 : mise en oeuvre des menuiseries métalliques.

. DTU 39 de mai 93 NFP 78.201.1 et NFP 78.201.2 : travaux de miroiterie, vitrerie.

. Arrêté du 25 juin 1980 modifié : sécurité incendie dans ERP.

. NFP 91.20 : relatif aux conditions nécessaires pour la circulation d'un handicapé.

#### **5.5.2 DESCRIPTION DES CHASSIS**

## **DESCRIPTIF**

Affaire : 2013-18 Extension de la Mairie

### **Lot n°5 : MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES EN ALUMINIUM**

---

- Tous les accessoires de manœuvre seront en alliage léger anodisé dans la teinte demandée. Tous les articles de quincaillerie non apparents seront en METAL NON OXYDABLE où traité contre l'oxydation.
- Tous ces châssis comprennent :
  - . un précadre en alliage léger anodisé dito châssis recevant les doublages.
  - . un cadre mis en place dans le précadre du présent lot par l'intermédiaire de vis alliage anodisé où acier inoxydable.
  - . L'étanchéité sera effectuée par joints souples en butyl où mastic élastomère de 1 ère catégorie sans primaire.
  - . Des châssis ouvrants assemblés mécaniquement par vis auto-taraudeuses en acier inoxydable où par équerres serties en métal inoxydable.
  - . Les seuils où pièces d'appuis seront en alliage léger du type TUBULAIRE, mis en place sur le rejingot réalisé par l'entrepreneur du gros oeuvre.
- L'habillage et le calfeutrement intérieurs seront effectués par des profils couvre-joint de 30 mm en alliage léger clipés dans une rainure du dormant.
- Les portes seront équipées d'une crémone serrure à 3 points de condamnation commandée par bâquille double type STREMLER TF 3 où techniquement équivalent.
- La condamnation des châssis coulissants s'effectuera par poignées à verrouillage; le vantail semi-ouvrant sera équipé d'un verrou associé à une cuvette de manœuvre.
- La condamnation des ouvrants à la française s'effectuera par crémone à prise haute et basse, manœuvrée par bâquille double et verrouillée par cylindre de sûreté.
- Toutes les portes seront de série lourde où similaire.
- LES MONTANTS ET TRAVERSES DES OUVRANTS AURONT UNE LARGEUR INFÉRIEURE OU ÉGALE A 50 MM EN FAÇADE.

## **5.6 VITRAGES-PRESCRIPTIONS TECHNIQUES**

### **5.6.1 NORME ET D.T.U**

- Les ouvrages définis au présent lot seront soumis tant en ce qui concerne la qualité des matériaux qu'en ce qui concerne leur mise en oeuvre aux spécifications techniques suivantes :
  - . Normes françaises éditées par l'AFNOR particulièrement NFB 32.002 et 003, 32.500 et NFP 78.301 à 305.
  - . Document technique unifié.
  - . Prescriptions de pose du fabricant.
  - . Spécifications TECMAVER.
  - . Label AVIQ pour tous les vitrages isolants.
- Consistance des travaux :  
Les travaux de miroiterie-vitrerie comprennent :
  - . La dépose et la repose des parcloises.
  - . le relevé des mesures pour la préparation des vitres.
  - . Le nettoyage de tous les vitrages posés.
  - . L'enlèvement de tous déchets, chutes, débris de toutes natures provenant des travaux du présent lot.
  - . La fourniture et la pose de tous les éléments décrits ci-après compris cales, mastic, bandes d'étanchéité, agrafes, crochets pointes, chevilles et tous transports, manutentions, échafaudages et stockage.

### **5.6.2 DOUBLE VITRAGE ISOLANT PEU EMISSIF DE SECURITE**

# **DESCRIPTIF**

Affaire : 2013-18 Extension de la Mairie

## **Lot n°5 : MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES EN ALUMINIUM**

---

Du type **Climaplus Protect Stadip** de **SAINT GOBAIN VITRAGE** ou techniquement équivalent avec la composition suivante :

. face extérieure en **Climaplus Protect Stadip 64.2**

. espace lame d'Argon de 12 mm.

. face intérieure en **STADIP PROTECT 44.2**

- Le double vitrage isolant **Climaplus Protect Stadip** aura les performances suivantes :

. protection contre le vandalisme et l'effraction Classe P5A.

. épaisseur totale : 27,3 mm.

. poids : 35,5 kg/m<sup>2</sup>.

. transmission lumineuse : 68 %.

. transmission du rayonnement UV : < 1 %.

. coefficient de transmission thermique Uw : 2.20

- Après calage TRÈS SOIGNE de chaque volume dans les ouvrages en menuiseries aluminium décrites ci-dessus.

- Posés dans feuillures drainées sur joints élastomères d'épaisseur à calculer suivant DTU 39.

- Étanchéité réalisée par mastic obturateur sur fond de joint dont les composants seront soumis à l'Architecte.

- Le vide d'air n'aura pas une épaisseur inférieure à 8 mm.

- Le détails des épaisseurs devront apparaître dans les offres remises.

## **5.7 DEMOLITIONS ET DEPOSE**

### **5.7.1 DEMOLITIONS ET DEPOSE**

- Suivants indications des plans et d'une façon générale de tout ouvrage nécessaire à la réalisation des travaux neufs où de réfection en comparant l'état actuel au projet de l'Architecte.

- Démolition par tout moyen, en prenant toutes les précautions nécessaires pour protéger les ouvrages existants conservés ainsi que les bâtiments mitoyens.

- Compris sortie et enlèvement des délivres non réutilisables en remblai à la décharge publique où récupération éventuelle au bénéfice des démolisseurs.

- Les travaux comprennent principalement la démolition et la dépose de :

. dépose de la fenêtre de l'étage au niveau de la Salle supplémentaire.

- Localisation : suivant indications des plans.

## **5.8 NOMENCLATURE DES OUVRAGES**

### **5.8.1 PROTECTION DES MENUISERIES POSEES**

- L'entrepreneur est tenu de protéger ses menuiseries après pose et jusqu'à la fin du chantier par tout moyen à sa convenance tel que filmage PVC, mousse polyané, cartonnage, papier adhésif où autre. cette protection aura pour but d'éviter les rayures et les salissures et d'amoindrir les effets de chocs. Elle sera entretenue par l'entreprise pour conserver son efficacité.

- Les menuiseries seront condamnées en position fermée sauf celles qui sont nécessaires au passage et dont la position et le nombre seront arrêtées d'un commun accord entre les entreprises et l'Architecte.

- L'entreprise chiffrera ce poste distinctement dans le cadre de bordereau quantitatif.

- Un prix anormalement bas ne correspondant pas à la réalité pourra donner droit au Maître d'ouvrage à l'exclusion de l'offre.

## **DESCRIPTIF**

Affaire : 2013-18 Extension de la Mairie

### **Lot n°5 : MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES EN ALUMINIUM**

---

#### **5.8.2 PORTE VITREE A 2 VANTAUXTIERCE AVEC IMPOSTE FIXE VITRE**

- Fourniture et pose d'une porte-fenêtre tierce vitrée, réalisées en aluminium thermolaqué, incorporées dans doublage, suivant généralités et comprenant :

- 1 porte d'entrée à 2 vantaux tiercé de 1.40/2.15m ht
- 1 imposte vitré fixe, au-dessus de la porte tierce de 1.40/0.35m ht
- 1 traverse intermédiaire, entre la porte et l'imposte vitré.

L'imposte au-dessus de la porte d'entrée sera réalisé avec un **vitrage par double vitrage isolant peu émissif de sécurité** (voir article 5.6.2), type **Climaplus Protect Stadip de SAINT GOBAIN VITRAGE** ou techniquement équivalent.

- La porte à 2 vantaux tierce ouvrant vers l'extérieur, sera réalisée en **aluminium thermolaqué à rupture de pont thermique de marque SCHÜCO ou équivalent**, traverse intermédiaire, posée sur précadre aluminium avec parcloses coté intérieur avec châssis à frappe sur joints souples en silicone comprimés soumis à l'écrasement, formant 2 volumes de vitrage, compris joints néoprène, habillage et calfeutrement extérieures par profils aluminium, bavette aluminium avec goutte d'eau en appui extérieur, fixation, finition et toutes sujétions d'étanchéité.

- **Vitrage par double vitrage isolant peu émissif de sécurité** (voir article 5.6.2), type **Climaplus Protect Stadip de SAINT GOBAIN VITRAGE** ou techniquement équivalent.

- La porte-fenêtre à 2 vantaux tierce ouvrant vers l'extérieur, sera posée sur précadre aluminium posée entre tableaux, avec châssis à frappe sur joints souples en silicone comprimés soumis à l'écrasement.

- Ferrage des portes par :

- . paumelles vissées (6 unités).

. serrure à 3 points de condamnation à tétière filante à rouleaux équipée d'un cylindre double de sûreté à 5 canons à profilé européen type **VACHETTE** ou équivalent.

. poignées type **Ligne Capri de HOPPE Réf. M1950/15/15S (\*)** ou équivalent. Côté intérieur et extérieur du vantail. . seuil métallique.

- . 2 butoirs extérieurs solidement fixés.

- Compris toute sujétions de pose et de réalisation de l'ensemble vitrées.

- Le nombre exigé pour les clefs sont de 3 exemplaires.

- Teinte aux choix de l'Architecte, selon nuancier du fabricant.

- **Localisation** : pour l'entrée du Hall de l'extension, suivant indications des plans Architecte.

#### **5.8.2.1 Une porte vitrée à 2 vantaux tierce de 1.40/2.50m ht, comprenant : Une porte tierce vitrée de 1.40/2.15m ht Un imposte fixe vitré de 1.40/0.35m ht Une traverse intermédiaire entre la porte et l'imposte**

5.8.2.1.1 P.V pour vitrage peu émissif de sécurité

5.8.2.1.2 P.V pour barre anti-panique

5.8.2.1.3 P.V pour ferme-porte sélectif

5.8.2.1.4 P.V. pour habillages divers (cornières laquées..etc)

#### **5.8.3 PORTES VITREES A 1 VANTAIL (porte issue de secours)**

- Fourniture et pose d'une porte vitrée à 1 vantail, ouvrant vers l'extérieur, pour porte issue de secours réalisée en aluminium thermolaqué, incorporées dans doublages et dans mur rideau, suivant généralités.

- Les portes à 1 vantail ouvrant vers l'intérieur, seront réalisées en **aluminium thermolaqué à rupture de pont thermique de marque SCHÜCO** ou équivalent, posées sur précadre aluminium avec parcloses coté intérieur avec châssis à frappe sur joints souples en silicone comprimés soumis à l'écrasement, formant 1 volume de

## **DESCRIPTIF**

Affaire : 2013-18 Extension de la Mairie

### **Lot n°5 : MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES EN ALUMINIUM**

---

vitrage, compris joints néoprène, habillage et calfeutrement extérieurs par profils aluminium, bavette aluminium avec goutte d'eau en appui extérieur, fixation, finition et toutes sujétions d'étanchéité.

- **Vitrage par double vitrage isolant peu émissif de sécurité (voir article 5.6.2), type Climaplus Protect Stadip de SAINT GOBAIN VITRAGE ou techniquement équivalent.**

- Ferrage des portes à 1 vantail, par :

. paumelles vissées (4 unités).

. Crémone serrure à 3 points de condamnation type **STREMLER TF3** commandée par bâquille double alu thermolaqué et équipée d'un cylindre de sûreté à 5 goupilles profilé Européen type **VACHETTE**.

. seuil métallique.

. 1 butoir intérieur au sol Réf. **NORMBAU STAINLESS LINE NT UP 40.38** (corps inox et butée polyuréthane noir), 1 par vantail, avec fixation antivol invisible.

- Compris toutes sujétions de pose et de réalisation.

- Le nombre exigé pour les clefs sont de 3 exemplaires.

- **Teinte aux choix de l'Architecte, selon nuancier du fabricant.**

**Localisation** : en remplacement de la fenêtre existante au niveau de la Salle supplémentaire de l'étage, suivant indication des plans Architecte.

#### **5.8.3.1 De format 1.02/2.92m ht dans la Salle supplémentaire de l'étage.**

5.8.3.1.1 P.V. pour vitrage de sécurité peu émissif.

5.8.3.1.2 P.V. pour habillages divers (cornières laquées..etc)

## **5.9 CHASSIS**

### **5.9.1 CHASSIS FIXES VITRES AVEC IMPOSTE FIXE**

- Fourniture et pose de châssis fixes vitrés avec imposte fixe vitré au-dessus, réalisés en aluminium thermolaqué, incorporé dans doublages, suivant généralités et comprenant :

- un châssis fixe vitré

- un imposte fixe vitré

- une traverse intermédiaire entre le châssis fixe et l'imposte fixe.

- Le châssis fixe vitré, sera réalisé en aluminium thermolaqué à rupture de pont thermique de marque **SCHÜCO** ou équivalent, posé sur cadres fixes en aluminium, formant 1 volume de vitrage, compris joints néoprène, habillage et calfeutrement extérieurs par profils aluminium, bavette aluminium avec goutte d'eau en appui extérieur, fixation, finition et toutes sujétions d'étanchéité.

- **Vitrage par double vitrage isolant peu émissif de sécurité (voir article 5.6.2), type Climaplus Protect Stadip de SAINT GOBAIN VITRAGE ou techniquement équivalent.**

L'imposte au-dessus de la porte d'entrée sera réalisé avec un vitrage par double vitrage isolant peu émissif de sécurité (voir article 4.6.2), type Climaplus Protect Stadip de SAINT GOBAIN VITRAGE ou techniquement équivalent.

- Compris toute sujétions de pose et de réalisation.

- **Teinte aux choix de l'Architecte, selon nuancier du fabricant.**

- **Localisation** : dans le Secrétariat et dans le Hall d'entrée au Rez-de-chaussée de l'extension de la mairie. suivant indication des plans Architecte.

#### **5.9.1.1 De format 0.90/2.50m ht dans le Secrétariat, comprenant : Un châssis fixe vitré de 0.90/2.15m ht Un imposte fixe vitré de 0.90/0.35m ht Une traverse intermédiaire entre le châssis fixe et l'imposte fixe.**

5.9.1.1.1 P.V. pour traverses horizontales.

## **DESCRIPTIF**

Affaire : 2013-18 Extension de la Mairie

### **Lot n°5 : MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES EN ALUMINIUM**

---

5.9.1.1.2 P.V. pour vitrage de sécurité peu émissif.

5.9.1.1.3 P.V. pour habillages divers (cornières laquées..etc)

**5.9.1.2 De format 0.85/2.50m ht dans le Hall, comprenant : Un châssis fixe vitré de 0.85/2.15m ht  
Un imposte fixe vitré de 0.85/0.35m ht Une traverse intermédiaire entre le châssis fixe et l'imposte fixe.**

5.9.1.2.1 P.V. pour traverses horizontales.

5.9.1.2.2 P.V. pour vitrage de sécurité peu émissif.

5.9.1.2.3 P.V. pour habillages divers (cornières laquées..etc)

**5.9.1.3 De format 1.07/2.50m ht dans le Hall, comprenant : Un châssis fixe vitré de 1.07/2.15m ht  
Un imposte fixe vitré de 1.07/0.35m ht Une traverse intermédiaire entre le châssis fixe et l'imposte fixe.**

5.9.1.3.1 P.V. pour traverses horizontales.

5.9.1.3.2 P.V. pour vitrage de sécurité peu émissif.

5.9.1.3.3 P.V. pour habillages divers (cornières laquées..etc)

### **5.9.2 FENETRES A 2 VANTAUXT OUVRANT A LA FRANCAISE.**

- Fourniture et pose de fenêtres vitrées à 2 vantaux, ouvrant à la française, en aluminium thermolaqué à **rupture de pont thermique de marque SCHÜCO ou techniquement équivalent**, posées sur précadre aluminium, formant 2 volumes de vitrage, compris joints néoprène, habillage et calfeutrement extérieurs par profils aluminium, bavette aluminium avec goutte d'eau en appui extérieur, fixation, finition et toutes sujétions d'étanchéité.

- **Vitrage par double vitrage isolant peu émissif de sécurité (voir article 5.6.2), type Climaplus Protect Stadip de SAINT GOBAIN VITRAGE ou techniquement équivalent.**

- Ferrage par :

- . pattes à scellement à la demande.
- . 4 paumelles de 140 en acier noir ci.
- . crémone encastrée avec poignée chromée.

- **Teinte aux choix de l'Architecte, selon nuancier du fabricant.**

**Localisation :** fenêtre à 2 vantaux vitrés ouvrant à la française dans le Bureau des Adjoints au Rez-de-chaussée de l'extension de la mairie, suivant indication des plans Architecte.

### **5.9.2.1 De format 1.15/1.35m ht, dans le Bureau des Adjoints**

5.9.2.1.1 P.V. pour vitrage de sécurité peu émissif.

5.9.2.1.2 P.V. pour habillages divers (cornières laquées..etc)

### **5.9.3 FENETRES COULISSANTES A 2 VANTAUXT**

- Fourniture et pose d'un fenêtre vitrée coulissante à 2 vantaux, incorporée dans doublage, réalisées en **PVC à rupture de pont thermique de marque SCHÜCO ou techniquement équivalent**, posées sur précadre PVC avec parcloses coté intérieur avec châssis à frappe sur joints souples en silicone comprimés soumis à l'écrasement, formant 2 volumes de vitrage, compris joints néoprène, habillage et calfeutrement extérieurs par profils PVC, bavette PVC avec goutte d'eau, fixation, finition et toutes sujétions d'étanchéité.

- **Vitrage par double vitrage isolant peu émissif de sécurité (voir article 5.6.2), type Climaplus Protect Stadip de SAINT GOBAIN VITRAGE ou techniquement équivalent.**

- Ferrage de la fenêtre coulissante, par :

- . ferrure coulissante à translation **GU 978 (968/78)** de **FERCO** ou équivalent, manoeuvrée par poignée unique pour vantail coulissant.

# **DESCRIPTIF**

Affaire : 2013-18 Extension de la Mairie

## **Lot n°5 : MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES EN ALUMINIUM**

---

- . fermeture périphérique avec possibilité de réglage de la compression du vantail et ouverture à soufflet verrouillée, poignée de condamnation par clé.
- . chariot à 4 roulettes réglables en hauteur et liaison par manchons de serrage.
- . guidage supérieur en PVC avec profil de recouvrement plastique.
- . rail de roulement en PVC et butée de commande, réglable latéralement, profondeur du rail maximum de 16 mm.
- Compris toute sujétions de pose et de réalisation de l'ensemble vitré.
- **Localisation** : dans le Secrétariat, suivant indication des plans Architecte.

### **5.9.3.1 Format 1.80/1.60m ht.**

5.9.3.1.1 P.V. pour vitrage peu émissif de sécurité.

5.9.3.1.2 P.V. pour habillages divers (cornières laquées..etc)

### **5.9.4 CHASSIS FIXE EN PAVE DE VERRE**

Panneaux préparés en atelier, à monter sur place :

**Briques de verre** isolantes Saverbat ou équivalent, de format (19 x 19 x 8 cm), motif (reflets), fabriquées suivant EN1051.

**Encadrement** aluminium prédécoupé, à cheviller ou sceller au gros oeuvre.

**Mortier** spécifique pour le montage des briques de verre, hydrofugé, offrant une résistance à la compression supérieure à 25 MPa + mortier de finition à l'éponge.

**Armature** prédécoupée type acier cranté FE50, diamètre 6 mm traitée anti-corrosion ; montage et centrage à l'aide de croisillons.

**Localisation** : Dans le Pôle interne de l'extension de la mairie, suivant indication des plans Architecte.

### **5.9.4.1 De format 0.60/1.15m ht**

5.9.4.1.1 P.V. pour habillages divers (cornières laquées..etc)

### **5.9.5 ENTREES D'AIR AUTO-REGLABLES**

- L'entreprise du présent lot aura à sa charge la réservation dans les traverses hautes des menuiseries et la fourniture et la pose des grilles d'entrée d'air auto-réglables suivant étude B.E.T chauffage-VMC.

### **5.9.5.1 Débit 30 M<sup>3</sup>/H.**

## **5.10 CHASSIS INTERIEURS VITRES**

### **5.10.1 CHASSIS FIXE VITREE AVEC INCORPORTAION DE STORES.**

- Création d'un châssis fixe vitrée, réalisée en aluminium thermolaqué, suivant généralités.
- Le châssis fixe vitrée, sera réalisé en **aluminium thermolaqué à rupture de pont thermique de marque SCHÜCO ou équivalent**, posées sur précadre aluminium, formant 3 volumes de vitrage, compris joints néoprène.
- **Vitrage par double vitrage isolant peu émissif de sécurité (voir article 5.6.2), type Climaplus Protect Stadip de SAINT GOBAIN VITRAGE** ou techniquement équivalent.

Ferrage par :

- . face extérieure en **PLANILUX 4 mm**.
- . lame d'Air **6 mm**.

# **DESCRIPTIF**

Affaire : 2013-18 Extension de la Mairie

## **Lot n°5 : MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES EN ALUMINIUM**

---

- . face intérieure en **PLANILUX 4 mm**.
- Le double vitrage isolant **Climalit** aura les performances suivantes :
  - . épaisseur totale : 14 mm.
  - . poids : 20 kg/m<sup>2</sup>.
  - . transmission lumineuse : 81 %.
  - . transmission du rayonnement UV : 44 %.
  - . transmission énergétique : 70 %.
  - . coefficient de transmission thermique U Air : 3,3 W/m<sup>2</sup>.K.
  - . indice d'affaiblissement acoustique pondéré RW : 30 dB.
- Incorporation entre les deux glaces de stores vénitiens à lames de 25 mm, en aluminium thermolaqué (teinte au choix de l'Architecte), du type **LUXACLAIR** de **LUXAFLEX-FILTRASOL** ou équivalent.
- Après calage TRES SOIGNE de chaque volume dans les ouvrages en menuiseries aluminium décrites ci-dessus.
- Posés dans feuillures drainées sur joints élastomères d'épaisseur à calculer suivant DTU 39.
- Étanchéité réalisée par mastic obturateur sur fond de joint dont les composants seront soumis à l'Architecte.
- Le vide d'air n'aura pas une épaisseur inférieure à 8 mm.
- Le détails des épaisseurs devront apparaître dans les offres remises.
- **Teinte aux choix de l'Architecte, selon nuancier du fabricant.**
- **Localisation** : Châssis fixe vitré en aluminium, dans les cloisons entre le Secrétariat et le couloir du Hall, suivant indications des plans Architecte.

### **5.10.1.1 De format 0.60+0.97+4.00/1.50m ht entre le couloir du Hall et le Secrétariat.**

5.10.1.1.1 P.V. pour courbure de la cloison.

### **5.10.1.2 De format 2.67/1.50m ht entre le couloir du Hall et le Secrétariat.**

5.10.1.2.1 P.V. pour réservation d'une porte.

5.10.1.2.2 P.V. pour vitrage de sécurité peu émissif.

5.10.1.2.3 P.V. pour incorporation de stores dans vitrage.

## **5.11 BLOC PORTE VITREE INCORPORE DANS CLOISON VITREE**

### **5.11.1 PORTE VITREE INTERIEURE A 1 VANTAIL**

- Du type **CROUZI GRAND VITRAGE 1V/SPF** de **CROUZILLES** (\*) où équivalent, sanctionnées par un procès verbal d'essai à remettre à l'Architecte et au bureau de contrôle et comprenant :
  - . huisserie réalisée en **aluminium thermolaqué à rupture de pont thermique de marque SCHÜCO** ou équivalent, posées sur précadre aluminium.
  - . vantail en bois exotique compris remplissage en verre **PYROBELITE** de 11 mm Coupe-feu 1H sous parcloser bois exotique joints intumescents en périphérie des vantaux.
  - Ferrage par :
    - . 4 paumelles à recouvrement de 110/80 zinguées.
    - . serrure à mortaiser type **VACHETTE Série D45 N** où équivalent, garantie 10 ans, label NFQ conforme à la NFP 26.409 et équipé d'un cylindre de haute sûreté type **RADIAL SI** de **VACHETTE** (10 à 32 goupilles).
    - . garniture complète en aluminium anodisé ton inox (F9) sur rosace avec bêquille double à col rallongé côté extérieur et intérieur, **Ligne Capri de HOPPE Réf. M1950/15/15S** (\*) ou équivalent.
  - . 1 butoir intérieur au sol Réf. **NORMBAU STAINLESS LINE NT UP 40.38** (corps inox et butée polyuréthane noir), avec fixation antivol invisible.
  - . 3 plots caoutchouc autocollant amortisseur dans feuillure.
  - Compris toutes sujétions de pose et de réalisation.

## **DESCRIPTIF**

Affaire : 2013-18 Extension de la Mairie

### **Lot n°5 : MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES EN ALUMINIUM**

---

- Le nombre exigé pour les clefs ou cartes de fermeture des issues externes sont de 6 exemplaires.
- Les montants, les traverses et les cadres seront stratifiés (*teinte aux choix de l'Architecte, selon nuancier du fabricant*)
- **Localisation** : Porte intérieure vitrée à 1 vantail, pour la porte du Secrétariat, suivant indication des plans Architecte.

(\*) S.A André CROUZILLES - Les Bouvents - 16200 JARNAC.

Tél. : 05.45.81.11.17 - Fax : 05.45.81.70.78

#### **5.11.1.1 De format 0.90 / 2,05 ht, dans cloison vitrée.**

5.11.1.1 P.V. pour béquille + butoir.

## **5.12 PROTECTION SOLAIRE-OCCULTATION**

### **5.12.1 VOLETS ROULANTS MOTORISES**

Fourniture et pose de volets roulants motorisés du type **FLIP** (\*) où équivalent avec caractéristiques suivantes :

- . tablier en lames PVC extrudé ajourées, teinté dans la masse, de 13 mm d'épaisseur. Agrafage par sertissage aux deux extrémités. Classement au feu : M1. La teinte des lames devra être de ton gris clair strictement identique à celles des volets roulants déjà en place.
  - . coulisses en aluminium laqué extrudé avec joints brosses antibruit.
  - . lame finale en aluminium extrudé de 14 mm d'épaisseur avec joint tubulaire pour étanchéité volet fermé.
  - . axe de 60 surmoulé et lubrifié en acier galvanisé 275 NA chromaté avec embout (tandem). Vérouillage automatique avec double action : bloquer le tablier automatiquement en position fermée et éviter les vibrations du tablier par grand vent.
  - . moteur type tubulaire monophasé 230 V 50 Hz homologué NFC 73-800 compris câble d'alimentation, inverseur spécifique au volet roulant, avec vérouillage interdisant la manœuvre simultanée de la montée et descente. Raccordement sur attente laissée par l'électricien. Puissance du moteur selon poids du tablier.
  - . dispositifs d'arrêt de fin de course à garniture caoutchouc.
  - . dispositif de dépannage manuel avec débrayage pour une manœuvre de secours.
- Mise en jeu, graissage et réglage des volets.
- Tous les accessoires et visseries seront traités anti-corrosion par zinguage bichromaté.
- **Localisation** : suivant indication des plans Architecte.

(\*) FLIP - B.P 242 - 59019 LILLE

Tél. : 03.20.62.04.60 - Fax : 03.20.62.04.61

#### **5.12.1.1 Pour la fenêtre coulissante de 1.80/1.60m ht dans le Secrétariat**

#### **5.12.1.2 Pour le châssis fixe avec imposte fixe de 0.90/2.50m ht dans le Secrétariat.**

#### **5.12.1.3 Pour le châssis fixe avec imposte fixe de 0.85/2.50m ht dans le Hall d'entrée.**

#### **5.12.1.4 Pour le châssis fixe avec imposte fixe de 1.07/2.50m ht dans le Hall d'entrée.**

#### **5.12.1.5 Pour la fenêtre ouvrante à française de 1.15/1.35m ht dans le Bureau des Adjoints.**

#### **5.12.1.6 Pour la porte à 1 vantail de 1.02/2.92m ht dans la Salle supplémentaire de l'étage.**

## **5.13 ETANCHEITE A L'AIR**

# **DESCRIPTIF**

Affaire : 2013-18 Extension de la Mairie

## **Lot n°5 : MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES EN ALUMINIUM**

---

### **5.13.1 ETANCHEITE A L'AIR/CALFEUTREMENT**

#### Priorités et principe de la Réglementation Thermique :

La Réglementation Thermique oblige les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre à prendre en compte toutes les possibilités d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments lors de leur construction ou d'une opération de rénovation conséquente (RT sur l'Existant). La rénovation constitue effectivement le gisement le plus important en termes d'économies potentielles d'énergie, 63 % du parc ayant été construit avant 1975, date de la première réglementation thermique. La RT Grenelle Environnement 2012 définit, et ce pour la première fois dans l'histoire de la réglementation thermique, des exigences de résultats au travers de 3 critères (besoin bioclimatique, consommation d'énergie primaire, confort d'été), assorties d'exigences de moyens, comme **le traitement des ponts thermiques et le test d'étanchéité à l'air qui deviennent obligatoires**.

La continuité de l'enveloppe du bâtiment et de son étanchéité à l'air est prépondérante, le poste de déperditions

par renouvellement d'air représentant une part de plus en plus importante dans le bilan de chauffage. De plus, une construction qui n'est pas étanche (infiltrations parasites) entraîne une dégradation de la qualité de l'air et du confort des occupants, ainsi que des risques de condensation. Une bonne étanchéité à l'air de l'enveloppe du bâtiment permet d'optimiser le transfert des flux d'air des pièces principales vers les pièces de service, prévus par le système de ventilation, obtenant ainsi une réelle efficacité des **Exigences pour les joints d'étanchéité autour des menuiseries extérieures**. Dans le cadre des labels BBC Efficacité et de la RT Grenelle Environnement 2012, la qualité de l'étanchéité à l'air du bâtiment est quantifiée par des mesures de perméabilité à l'air et du débit de fuite traversant l'enveloppe sous un écart de pression donné. Ces mesures sont réalisées au moyen du « Test de la porte soufflante » ou « Blower door ». La maîtrise de cette perméabilité, imposée dans le label BBC Efficacité et la RT Grenelle Environnement 2012, est la condition essentielle à la maîtrise des consommations de chauffage / refroidissement. Selon la Directive du Conseil Européen 2002/91/EC, les joints doivent assurer la continuité d'étanchéité à l'air et à l'eau, d'isolation thermique et acoustique avec les éléments de construction adjacents, en accord avec les normes locales. Ils doivent de surcroît avoir la capacité de gérer la diffusion de vapeur d'eau afin de rester secs, et demeurer souples et élastiques pour permettre sans dommages les dilatations des éléments de construction. Pour répondre à toutes les exigences du Label BBC Efficacité et de la RT Grenelle Environnement 2012, les calfeutrements des joints de menuiseries extérieures doivent assurer une triple barrière :

#### Côté extérieur

*Il est nécessaire d'éviter toute infiltration d'eau dans le bâtiment sous l'effet conjugué de la pluie et du vent.*

- *Cette étanchéité à la pluie battante classe 1 - 600Pa selon la norme NF P 85-870 est assurée par le système d'étanchéité NEC+ Impreband 600.*

#### Au milieu du joint

*Il est indispensable d'assurer une continuité d'isolation thermique de l'enveloppe du bâtiment pour éviter tout pont thermique par le joint entre le gros-œuvre et la menuiserie.*

- *Cette isolation thermique peut être réalisée au moyen de produits aussi différents que laine de mouton, laine de bois, laine de roche... mais idéalement le meilleur compromis entre facilité d'application, hygiène et sécurité et performances est une mousse expansive élastique en aérosol de type : NEC+ Mousse Élastique ou NEC+ Mousse STP.*

*Cette mousse souple assure également une bonne isolation phonique entre l'extérieur et l'intérieur en réduisant notamment la transmission des bruits aériens (musique, circulation routière, ferroviaire, aérienne...).*

#### Côté intérieur

*Il faut satisfaire les exigences du label BBC EFFINERGIE (RT Grenelle Environnement 2012), en obtenant au Test*

*de la Porte Soufflante, un indice de perméabilité à l'air du bâtiment (Q 4PaSurf) compris entre 0,6 et 1 m<sup>3</sup>/(h.m<sup>2</sup>) pour la plupart des bâtiments.*

## **DESCRIPTIF**

Affaire : 2013-18 Extension de la Mairie

### **Lot n°5 : MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES EN ALUMINIUM**

---

- Cette étanchéité à l'air est obtenue au moyen de l'Adhésif Menuiseries BBC ou de la Membrane Menuiseries BBC. En outre, le joint ainsi traité doit rester perméable à la vapeur d'eau générée dans le bâtiment, afin qu'elle puisse être évacuée vers l'extérieur, sans risque de condensation dans l'isolant. En lieu et place de ces systèmes à 3 produits, NEC+ a développé une solution 3 en 1, c'est à dire un produit unique qui assure à lui seul ces 3 barrières : Impreband Trio.  
Cependant, contrairement aux solutions « classiques » évoquées ci-dessus, ce dernier ne s'applique pas dans tous les cas de figure (pose en applique, jeux de pose insuffisants, largeur de profilé de menuiserie trop faible < 58 mm, température ambiante élevée...). Un guide de choix vous est donc proposé page suivante, pour déterminer la solution la plus appropriée à votre ouvrage.

## **5.14 DIVERS**

### **5.14.1 D.O.E**

- Comportant, en 3 exemplaires chacun dont un reproductible :
  - . Les plans d'Architecte mis à jour.
  - . Les plans techniques et détails d'exécution avec tracés, sections et cotations mis à jour.
  - . La collection complète des divers certificats de garantie et essais des matériaux et matériaux.
  - . Attestations d'assurances spéciales pour matériaux et exécution.
  - . Fiche technique de tous les matériaux mis en oeuvre.
  - . etc...

## **5.15 NETTOYAGE**

### **5.15.1 PROPRETE DU CHANTIER-NETTOYAGE**

- Toutes les entreprises présentes sur le chantier sont tenues de nettoyer les zones où elles travaillent au jour le jour. Compte tenu de l'espace limité des abords et de l'échec du tri sélectif, chaque entreprise est tenue d'évacuer journalièrement ses gravats. Un poste nettoyage est prévu dans chaque lot.
- En cas de non respect de ces clauses, les entreprises fautives seront pénalisées et un nettoyage pourra être demandé à une entreprise spécialisée par l'Architecte au compte de l'entreprise défaillante après simple demande non satisfaite.